

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Locale de l'Eau

Compte rendu de la réunion du 25 février 2016

Etaient présents :

MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU:

COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Madame Annie AVE, Maire de Wasnes-au-Bac.

Monsieur Charles BEAUCHAMP, Président de la Commission Locale de l'Eau, Président de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Départemental du Nord.

Monsieur Henri GAMEZ, Maire de Fressies.

Monsieur Philippe LOYEZ, Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Cambrésis.

Monsieur Michel PRETTRE, Maire d'Aubenchaul-au-Bac.

Monsieur Alain WALLART, Maire de Féchain.

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Christian BULOT, Chambre Régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais.

Monsieur Edouard COURTECUISSÉ, Chambre Régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais.

Monsieur Jean-Marc DELABRE, Syndicat de l'Hôtellerie de plein air du Nord.

Monsieur Gustave HERBO, Président du Comité Scarpe Sensée Escaut / Artois Douaisis Cambrésis du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement.

Monsieur Rodrigue MROZ, Maire de Récourt, Vice Président de Noréade.

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Madame Caroline CALVEZ-MAES, DREAL Nord Pas-de-Calais.

Monsieur Julien JEDELE, DDTM du Pas-de-Calais.

MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES :

Monsieur Alain BAUDUIN, Conseiller Municipal d'Epinoy.

Monsieur Francis CORNU, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger.

Monsieur Jean-Pierre CUVILLIER, Adjoint au Maire de Saudemont.

Monsieur Stéphane DANEL, Conseiller Municipal de Sains-les-Marquion.
Monsieur Marcelin DESSERY, Conseiller Municipal de Wasnes-au-Bac.
Monsieur Daniel DUMARQUEZ, Adjoint au Maire d'Aubencheul-au-Bac.
Monsieur Alain DUPONT, Adjoint au Maire de Brunémont.
Monsieur Laurent FONTAINE, Communauté de Communes du Sud-Artois.
Monsieur Benoit GALLET, Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais.
Madame Noémi HAVET, Centre Régional de la Propriété Forestière du Nord Pas-de-Calais Picardie.
Monsieur Jean-Claude LEBLANC, Conseiller Municipal de Beaumetz-les-Cambrai.
Madame Thérèse LEGOFF, Présidente de l'association Ostrevant Bouchain Environnement.
Monsieur René LEPAN, Président de l'Amical des Huttiers de la Vallée de la Sensée.
Monsieur Raoul LIBERAL, Maire Adjoint de Récourt.
Monsieur Michel LOQUET, Conseiller Municipal de Féchain.
Monsieur Edouard MACIEJEWSKI, Conseiller Municipal d'Hermies.
Monsieur Laurent MERVEILLE, Conseiller Municipal de Beaumetz-les-Cambrai.
Monsieur Alain PARSY, Maire d'Haynecourt.
Monsieur Guy POULAIN, Maire adjoint de Fressies.
Monsieur Jean-Marc RENARD, Adjoint au Maire de Marcq-en-Ostrevent.
Monsieur Jean-Pierre REYMBAUT, Conseiller Municipal de Tortequesne.
Monsieur Eric ROUSSEL, Maire Adjoint de Pelves.
Monsieur Yves ROUSSEZ, Syndicat de faucardement de la Sensée.
Monsieur Xavier THUILLIEZ, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger.

Participaient également :

Madame Céline BLIN, Animatrice du SAGE de la Sensée.
Monsieur Guy CHARLET, Adjoint au Maire de Boiry Sainte Rictrude.
Monsieur Augustin DESSERY, Conseiller Municipal de Wasnes-au-Bac.
Monsieur Guy FACON, Conseiller Municipal de Fressies.
Madame Charlotte HAREMZA-SARRAZIN, Sous-préfecture de Douai.
Madame Colette SALADIN, Adjointe au Maire de Bouchain.
Monsieur Fabrice THIEBAUT, Chargé de mission de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.
Monsieur Didier VOORSPOELS, Conseiller Municipal de Wasnes-au-Bac.
Monsieur Dominique WANEGUE, Noréade.

Absents, excusés :

MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU:

COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur Ernest AUCHART, Maire d'Hannescamp.
Monsieur Michel BLONDEL, Maire de Saint-Léger.
Monsieur Michel DEBAVELAERE, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.
Monsieur Pascal DEFONTE, Maire de Saudemont.
Monsieur Frédéric DELANNOY, Conseiller Départemental du Nord.
Monsieur Bernard DEREU, Maire d'Achiet-le-Grand.

Madame Evelyne DROMART, Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.
Monsieur Gérard DUE, Vice Président de la Communauté de Communes du Sud Artois.
Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Monsieur Philippe GORGUET, Maire de Beaumetz-les-Cambrai.
Monsieur Guy HECQUET, Président du Syndicat des Faucardements de la Sensée.
Madame Sylvie LABADENS, Vice Présidente de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseillère Départementale du Nord.
Monsieur Jean-Pierre LEGER, Maire d'Oisy-le-Verger.
Monsieur André LEPRETRE, Maire de Wavrechain-sous-Faulx.
Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Vice Présidente de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.
Monsieur Jean-Claude LEVIS, Maire de Neuville-Vitasse.
Monsieur Patrick MASCLET, Maire d'Arleux.
Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.
Monsieur Eric MORELLE, Conseiller Municipal de Corbehem.
Monsieur Jean-Claude PLU, Maire de Boiry-Sainte-Rictrude.
Monsieur Gilles POULAIN, Maire de Brunémont.
Monsieur Michel SALLIO, Adjoint au Maire de Bugnicourt.
Monsieur Alain SIEJEK, Adjoint au Maire de Brunémont.

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Pierre-André CELLIEZ, UFC Que Choisir.
Monsieur Christophe DE GUILBON DE RESNES, Propriétaires riverains.
Monsieur Alexis DE LA SERRE, Fédération Départementale de Chasse du Pas-de-Calais.
Monsieur Henri DELATTRE, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des milieux Aquatiques du Nord.
Monsieur Nicolas FIEVET, Chambre Régionale Nord Pas-de-Calais de Commerce et d'Industrie.
Monsieur Jean-Luc FLAMME, Chambre Régionale Nord Pas-de-Calais de Commerce et de l'Industrie.
Monsieur Gilbert GRAVE, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des milieux Aquatiques du Pas-de-Calais.
Monsieur Régis HULOUX, Fédération Départementale de Chasse du Nord.
Monsieur Daniel RENARD, Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak du Pas-de-Calais.
Monsieur Philippe RENO, Pisciculteurs.
Madame Régine SPLINGARD, Comité Régional du Tourisme du Nord Pas-de-Calais.

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant.

Monsieur le Préfet Coordonnateur de la procédure d'élaboration du SAGE de la Sensée, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant.
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ou son représentant.
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, ou son représentant.
Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais, ou son représentant.
Monsieur le Directeur des Voies Navigables de France Nord-Pas-de-Calais, en tant que gestionnaire de la voie d'eau, ou son représentant.
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Nord ou son représentant.
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais ou son représentant.
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Nord ou son représentant.
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Pas-de-Calais ou son représentant.
Monsieur l'Inspecteur de l'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale du Nord, ou son représentant.

MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES :

Madame Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie.
Monsieur Ernest AUCHART, Maire d'Hannescamps.
Monsieur Jean AVRONSART, Conseiller Municipal de Wancourt.
Monsieur Jean-Marie BARAS, Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Monsieur Michel BECQUES, Maire Adjoint de Bapaume.
Monsieur Christophe BLONDEL, Conservatoire Botanique National de Bailleul
Monsieur Jean-François BLONDEL, Conseil Départemental du Pas-de-Calais.
Monsieur Francis BOIZET, Président de l'AAPPMA « Les Pêcheurs réunis ».
Monsieur Yves BONNAVE, Conseiller Municipal de Monchy-au-Preux.
Monsieur Julien BOUCAULT, Fédération Départementale du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Monsieur Alain BOULANGER, Maire d'Aubigny-au-Bac.
Monsieur Jean-Paul BOUSSEMARD, Maire de Noreuil.
Monsieur Christian BOUTROUILLE, GON du Nord Pas-de-Calais.
Madame Marie-Claire BOUTTEMY, Maire Adjointe de Frémicourt.
Monsieur Eugène BURDIAC, Président du Syndical Intercommunal des Eaux du Sud-Artois.
Monsieur Jean-Louis CANDAT, Conseiller Municipal de Vaulx-Vraucourt.
Monsieur Christian CARDIN, BRGM.
Monsieur Jean CARNEL, CCI Arras.
Monsieur Michel CAVENAILE, MNLE Sensée.
Monsieur René CHRZAN, Conserverie BPL.
Madame Karine CHUQUET, VNF.
Monsieur François CLAUCE, CRPF.
Madame Renée COMELLI, Maire de Pelves.
Monsieur Bruno COMPAGNONI, Conseiller Municipal de Paillencourt.
Monsieur Gilles COQUELLE, Conseiller Municipal d'Arleux.

Monsieur Thierry CORNIER, Conservatoire Botanique National de Bailleul.
Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président de la Communauté de Communes du Sud-Artois.
Monsieur Jean COUPEZ, Conseiller Municipal d’Oisy-le-Verger.
Monsieur André COURTECUISSÉ, Chambre Régionale d’Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.
Madame Annick DANIEL, Maire de Rémy.
Monsieur Henri DELAMBRE, Comité Sensée Environnement MNLE.
Monsieur Jean-Louis DELCROIX, Association du MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douais.
Monsieur Patrick DELEBECQUE, DDTM du Nord.
Monsieur Michel DELMOTTE, Maire de Boisieux-St-Marc.
Monsieur Joël DELOEIL, Conseiller Municipal de Buissy.
Monsieur Ludovic DENNIN, Communauté d’Agglomération du Douais.
Monsieur Maxime DENOYELLE, Communauté de Communes la Porte des Vallées.
Monsieur François DERANCOURT, Chambre d’Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.
Madame Tiphaine DERNONCOURT, Communauté d’Agglomération du Douais.
Madame Anne-Sophie DEROUBAIX, Maire de Saily-en-Ostrevent.
Monsieur Denis DEROY, Chérisy.
Monsieur Pierre DESMAREST, Directeur de l’Agence d’Arras Compagnie Générale des Eaux.
Monsieur Jacques DEWULF, DDTM du Nord.
Monsieur Bernard DHENRY, Association Trinquise Environnement.
Monsieur Jean-Marie DHORDAIN, Adjoint au Maire de Monchecourt.
Monsieur Michel DOLLET, Maire de Boiry-Becquerelle.
Monsieur Christian DORDAIN, Maire de Bugnicourt.
Monsieur Claude DOUAY, Conseiller Municipal de Boiry-Sainte-Rictrude.
Monsieur Frédéric DUBOIS, Conseiller Municipal d’Haynecourt.
Monsieur Pascal DUEZ, Maire de Villers-en-Cauchies.
Madame Françoise DUHAMEL, Centre Régional de Phytosociologie.
Monsieur Denis DURBISE, Conseil Départemental du Pas-de-Calais.
Monsieur Régis DURIEZ, MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douais.
Madame Béatrice ELLUIN, Conseillère Municipale de Croisilles.
Monsieur Thomas FACQ, Hamel.
Monsieur Jean-Luc FASCIAUX, Maire d’Estrun.
Monsieur Jérémy FAUST, Conseiller Municipal d’Ecourt-Saint-Quentin.
Madame Marie-Eugénie FERRIERE-URVANOWITZ, Conseillère Municipale de Bapaume.
Monsieur Jean-Marie FOVAUX, Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Monsieur Alain FOVEZ, Adjoint au Maire de Villers-en-Cauchies.
Monsieur David FRANCOIS, Syndicat Intercommunal d’Assainissement de la région de Douai.
Monsieur Frédéric FUND, Communauté d’Agglomération du Douais.
Monsieur Jean-Paul GIBAUD, DDTM du Pas-de-Calais.
Monsieur Gérard GODART, Conseiller Municipal de Ficheux.
Monsieur Dominique GRATEPANCHE, Conseiller Municipal de Monchecourt.
Madame Emeline GUILLAUME, Communauté d’Agglomération du Douais.
Monsieur Edmond GUZINSKI, Conseiller Municipal d’Hordain.
Madame Catherine HAEGHAERT, SCOT du Douais.
Monsieur Jérôme HARY, Conseiller Municipal d’Abancourt.
Monsieur Daniel HAY, Conseiller Municipal d’Abancourt.

Monsieur Michel HENNEBICQ, FDSEA.
Monsieur Fabrique HOUBART, Communauté de Communes du Sud-Artois.
Monsieur Pierre HOUBRON, Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais.
Monsieur Jean-Luc JACQUART, Adjoint au Maire d'Aubencheul-au-Bac.
Monsieur Luc JOLY, Conseiller Municipal de Dury.
Madame Sylvie JONIAUX, Conseillère Municipale de Vitry-en-Artois.
Madame Malika KITEL, Conseillère Municipale d'Aubencheul-au-Bac.
Monsieur André LACROIX, Maire de Fresnes-les-Montauban.
Monsieur Pascal LAGE, Hôtellerie de Plein Air du Pas-de-Calais.
Monsieur Vincent LALOUX, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.
Monsieur Jean-Marc LAMBIN, NOREADE.
Monsieur Yann LANCIAUX, ONEMA.
Madame Stéphanie LANDRE, Communauté d'Agglomération du Cambrésis.
Madame Aurélie LEBORGNE, Chambre Régionale d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.
Monsieur Julien LECOUFFE, GRDA du Ternois Ouest.
Madame Carole LEDDA, Direction du Développement Local, au Département du Nord
Monsieur Thierry LEDENT, SIRA.
Madame Delphine LEFEBVRE, Communauté de Commune la Porte des Vallées.
Monsieur Eugène LEFEBVRE, Maire Adjoint de Bapaume et Vice-Président du Syndical Intercommunal des Eaux du Sud-Artois.
Madame Patricia LEFEVRE, Agence de l'Eau Artois-Picardie.
Monsieur Hervé LEJOSNE, Syndicat des propriétaires agricoles-exploitants.
Monsieur Régis LELEU, Maire de Béhagnies.
Madame Edmonde LEMAIRE, Adjointe au Maire d'Ervillers.
Madame Isabelle LEPOIVRE, Conseillère Municipale de Lécuse.
Monsieur Jean-Pierre LESTOCARD, Maire de Baralle.
Madame Françoise LETURCQ, Maire adjointe d'Hermies.
Madame Camille LEVEQUE, FNSEA.
Monsieur Jean LEVEQUE, Comité Sensée Environnement, MNLE.
Madame Marie LIVET, DDTM du Nord.
Monsieur Jean-Claude LUCCHETA, ONEMA.
Monsieur Vincent MARMUSE, Syndicat d'Études Techniques Agricoles de Bapaume.
Monsieur Bernard MATHON, DDTM du Pas-de-Calais.
Monsieur Michel MONTAGNE, Maire de Wancourt.
Monsieur Jean-Paul MONTAIGNE, NOREADE.
Monsieur Christian MUYS, MNLE.
Monsieur Arnold NORMAND, Maire de Roeux.
Monsieur Bertrand OSTE, DDTM du Pas-de-Calais.
Monsieur Sébastien PALMIOTTI, Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis.
Monsieur Emmanuel PETIT, Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Monsieur Jacques PETIT, Maire de Marquion.
Monsieur Marcelin PETIT, Association Trinquise Environnement.
Monsieur Daniel PHILIPPE, Conseiller Municipal de Monchecourt.
Madame Odile PICQUE, Association MNLE.
Monsieur Daniel PRADIER, Conseiller Municipal d'Hénin-sur-Cojeul.
Monsieur Michel PROUVEUR, Conseiller Municipal de Lieu-Saint-Amand.
Monsieur Daniel QUENSON, Président du Syndicat Intercommunal du Val d'Artois, adjoint au maire de Roeux.
Madame Maryvonne RINGEVAL, Maire de Raillencourt-Sainte-olle.
Monsieur Mathieu REBOUT, Conseiller Municipal de Croisilles.

Monsieur Philippe RENO, Pisciculture de Rémy.
Monsieur Christophe ROBIQUET, Conseiller Municipal de Beugnâtre.
Monsieur Christian SANTERNE, MNLE.
Madame Corine SAUVAGE, Conseillère Municipale d'Hordain.
Monsieur Michel SEROUX, Président de la Communauté de Communes de la Porte des Vallées.
Madame Ginette SILVAIN, Conseillère Municipale de Bugnicourt.
Madame Camille SOUCHON, Fédération Départementale du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Monsieur Michaël STIENNE, Communauté de Communes Osartis-Marquion.
Monsieur Sylvain SYLLEBRANQUE, Conseiller Municipal de Sauchy-Cauchy.
Monsieur Daniel TABARY, Maire de Frémicourt.
Monsieur Matthieu TANCHON, Conseiller Municipal de Beaurains.
Monsieur Eric TANTART, Conseiller Municipal de Croisilles et Président de l'AFR.
Monsieur Christian THIEVET, Maire de Vis-en-Artois.
Monsieur Fernand THUILLIER, Ervillers.
Monsieur Sébastien TOUZE, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.
Madame Caroline TROUVE, DDTM du Nord, Délégation du Douaisis-Cambresis.
Madame Magdalena VANRENTERGHEM, Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis.
Monsieur André URBANIJA, Fédération Départementale du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Monsieur Gérard VERLEENE, Maire Adjoint de Beugnâtre.
Madame Béatrice VINIACOURT, Conseillère Municipale de Monchecourt.
Monsieur Jacques WEEXSTEEN, Maire de Beugnâtre.
Monsieur Alain WIBERT, Président de l'AAPPAMA « La Sirène ».
Monsieur Jean-Paul WISSOCX, Conseiller Municipal de Croisilles.

Monsieur Xavier THUILLIEZ, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger accueille les participants dans la salle des fêtes de sa commune. Il remercie Monsieur Charles BEAUCHAMP pour le choix de la salle. Il informe que l'ordre du jour de la réunion est copieux. Il met en parallèle le travail effectué dans les commissions thématiques et dans la CLE. Il précise qu'il fait partie de la commission thématique n°2 sur les cours d'eau et les milieux aquatiques.

Il remercie Monsieur Charles BEAUCHAMP pour son travail de tous les jours pour la défense des intérêts du territoire. Il cite en exemple le projet de canal Seine Nord Europe. Il souhaite à tous une bonne réunion.

Monsieur Charles BEAUCHAMP répond qu'il y a une participation active des membres des commissions thématiques, que les acteurs du territoire sont impliqués dans le projet du SAGE et que ce sont eux qui faut remercier. Il ajoute qu'il est aidé de deux animateurs compétents qui travaillent dans le bons sens.

Il remercie ensuite Monsieur Xavier THUILLIEZ, pour son accueil dans la salle des fêtes, et tient à remercier les membres présents à la réunion de la CLE du SAGE de la Sensée. Il précise que la réunion est importante vis-à-vis des documents à présenter et de l'ordre du jour.

Il fait remarquer que les réunions de la CLE et des Commissions Thématiques s'enchainent et sont de plus en plus fréquentes.

Il explique que l'on entre dans la phase de finalisation du SAGE et qu'il faut multiplier les réunions et les débats pour obtenir un document co-construit et accepté par tous, mais aussi pour tenir les délais fixés, à savoir l'approbation du SAGE par les autorités préfectorales en 2017.

Afin que personne ne soit écarté des choix quant aux orientations et dispositions du SAGE, **Monsieur Charles BEAUCHAMP** a choisi de convier l'ensemble des membres des Commissions Thématiques à participer à chacune des réunions de la CLE.

Il rappelle qu'un SAGE est un document composé de 4 parties :

- l'état des lieux, qui comprend l'état initial, le diagnostic et le scénario tendanciel
- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), qui définit les objectifs et les dispositions à prendre sur le bassin versant de la Sensée
- le règlement, qui fixe de manière réglementaire certaines actions du PAGD donc qui renforce le PAGD
- l'évaluation environnementale, qui mesure l'impact du projet du SAGE sur l'environnement.

Monsieur Charles BEAUCHAMP informe que l'état des lieux a été validé par la CLE en décembre 2013.

En 2014 et 2015, les Commissions thématiques et la CLE ont travaillé sur l'élaboration du PAGD, du règlement et de l'évaluation environnementale.

Le PAGD est maintenant quasiment achevé. Il reste encore à valider les dernières modifications apportées au document suite aux remarques formulées lors des dernières commissions et à celles reçues par mail ou par courrier.

Monsieur Charles BEAUCHAMP explique que le premier point de la réunion est donc consacré à la présentation de ces modifications.

Le règlement et l'évaluation environnementale seront ensuite présentés.

Enfin, le troisième point de l'ordre du jour sera axé sur la présentation du rapport d'activité annuel de l'année 2015.

Il informe qu'avant l'approbation du SAGE par les Préfets, le projet doit passer par différentes étapes obligatoires.

Tout d'abord, le projet du SAGE et l'évaluation environnementale doivent être adoptés par la CLE, à condition d'avoir le quorum et que la CLE soit valide.

En effet, suite aux élections régionales de décembre dernier, le représentant du Conseil Régional siégeant au sein de la CLE n'est plus la même personne qu'avant les élections. Un nouveau représentant doit donc être désigné, puis un nouvel arrêté nommant cette personne sera pris par le Préfet. La CLE sera alors à nouveau valide. Il espère que cette désignation et la prise du nouvel arrêté se feront très rapidement.

Ensuite, une fois le projet de SAGE adopté par la CLE, il sera soumis à une consultation administrative puis à une enquête publique.

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle qu'à l'issue de cette réunion, les membres ont encore la possibilité de transmettre leurs remarques jusqu'à la prochaine réunion de CLE qui devrait permettre de valider le projet du SAGE. L'objectif en termes de planning étant de valider le SAGE dans le courant du premier semestre 2016, puis de réaliser la consultation administrative et l'enquête publique au second semestre de 2016.

Il tient à préciser que le PAGD est un document important d'un SAGE puisque suite à l'approbation préfectorale du SAGE, les décisions de l'Etat et des collectivités devront être compatibles avec le document du PAGD. Ce n'est donc pas neutre pour les décisions prises dans les réunions futures.

Il laisse ensuite la parole à Céline BLIN pour la présentation des principales modifications apportées au PAGD.

1/ Présentation des modifications apportées au Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), suite aux remarques émises lors des réunions de CLE, de commissions thématiques de novembre 2015 et des courriers reçus

La présentation est jointe en annexe.

Monsieur Charles BEAUCHAMP demande s'il y a des questions ou des remarques sur ce qui vient d'être présenté.

Madame Noémi HAVET souhaite évoquer la mesure O8-M6 relative à la plantation de peupliers en zones humides et en haut de berge. Elle précise qu'il ne faut pas confondre les peupliers cultivars et les peupliers naturels (peupliers gris ou noir) qui sont spécifiques des zones humides de notre région et qui n'ont pas d'effet néfaste sur la tenue des berges. Elle est d'accord que les peupliers n'ont pas leur place en haut de berge d'un point de vue de la stabilité. Elle serait pour l'ajout de la formule « et privilégier la mise en place d'une ripisylve

feuillue » dans la mesure. Elle ajoute toutefois qu'il faut des espèces locales car il peut y avoir des problèmes de croissances dus au changement climatique. Enfin, elle explique que les peupliers ne sont pas rentables sur certaines zones humides notamment celles tourbeuses mais qu'ils ont leur place dans d'autres zones humides où ils participent à l'économie locale.

Monsieur Benoit GALLET informe qu'à sa connaissance, seul le peuplier tremble est indigène de notre région car le peuplier noir n'y est plus naturellement présent. Ceux qui peuvent être aperçus sont des peupliers noirs plantés et souvent hybrides. Il trouve que c'est dommage que ces échanges n'aient pas eu lieu dans les groupes de travail. Il explique que la mesure ne veut pas stigmatiser le peuplier mais juste alerter les propriétaires que les peupliers en haut de berge risquent de provoquer des embâcles et de déstabiliser les berges. La mesure veut informer qu'il existe des plantations mixtes avec des peupliers et qu'il faut éviter la monoculture. Elle permet de conseiller aux propriétaires d'autres solutions alliant biodiversité et économie. Il précise que la mesure étant dans le PAGD, il n'y a pas de réglementation à ce sujet et que la mesure reste de l'ordre du conseil.

Monsieur Charles BEAUCHAMP déclare qu'il n'est pas un spécialiste du bois et de la forêt mais qu'il connaît bien les marais de la Sensée. Le peuplier n'est pas un arbre qui en facilite la gestion et il pose problème lors d'épisodes venteux. Il est donc prudent sur la plantation et l'incitation à planter du peuplier.

Il cite ensuite le cas de Baralle. Il explique que le site du Grand Marais comprend une étendue d'eau entourée de boisements. La surface boisée est de 4,3 ha. 160 peupliers ont été coupés en 2011 et 2012. La commune a souhaité un reboisement progressif permettant de retrouver un état naturel. Grâce au Conseil Régional et ses politiques environnementales (Plan Forêt régional, Schéma de trame verte et bleue), elle a bénéficié d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition de son projet et de financements importants (80 % pour les études et les travaux). Les plantations d'essences mixtes adaptées aux enjeux hydrauliques et de biodiversité (environ 1400 plants de chêne, aulne, bouleau, saule) ont été réalisées en 2015. Il trouve cet exemple intéressant. Il avoue que pour lui le terme « éviter » n'est pas suffisant et souhaiterait plutôt que l'on incite à la plantation d'essences mixtes. Il cite la Gazette de la Sensée qui pourrait être un support d'informations et de conseils pour les propriétaires privés au sujet des politiques régionales environnementales existantes et sur les techniques de boisements.

Il voit un intérêt à ce que l'on précise les essences d'arbres pouvant être plantés sur les berges et dans les zones humides, c'est-à-dire des lieux précis car il y a un intérêt de protéger ces milieux.

Madame Noémi HAVET explique qu'il y a des zones humides qui peuvent être plantées ou non. Ainsi les zones humides peu humides peuvent faire l'objet d'un diagnostic pour savoir quel peuplement serait le plus intéressant à mettre en place.

Monsieur Charles BEAUCHAMP souhaite que la mesure aille dans le sens de la trame verte et bleue, avec des peuplements diversifiés et une assistance technique et financière.

Madame Caroline CALVES-MAES remarque qu'il manque des dispositions dans le PAGD pour être en conformité avec le SDAGE Artois-Picardie 2016-2021, comme les trois catégories de zones humides, la recherche des Zones à Enjeu Environnementale (ZEE) sur le territoire et la possibilité de mettre en place un plan d'action pour réduire l'utilisation des phytosanitaires en agriculture. Elle trouve que les orientations sur les phytosanitaires ne visent pas assez l'agriculture. Elle ajoute que la question des phytosanitaires dans les collectivités

sera réglée dans quelques années avec la législation qui va se mettre en place (Loi Labbé et Loi pour la transition énergétique).

Monsieur Charles BEAUCHAMP répond qu'un stagiaire sera recruté prochainement pour l'identification des trois zones humides sur le territoire de la Sensée. En ce qui concerne l'ANC, il rappelle que l'Agence de l'Eau voit ses moyens financiers diminuer et il ajoute que la dernière loi de finance n'augure rien de bon à ce sujet. La politique d'assainissement collectif est coûteuse pour l'Agence de l'Eau mais c'est différent pour l'assainissement non collectif du fait des différents zonages. Il pense que c'est un sujet à regarder de très près. Il précise qu'à l'époque où il siégeait à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, on lui avait bien précisé qu'il y avait une différence d'efficacité entre l'assainissement collectif et non collectif. Au sujet des phytosanitaires, il énonce le fait qu'il n'y aura plus d'agriculture d'ici quelques années. Ajouter des dispositions sur cette thématique reviendrait à ajouter des normes aux normes. De plus, les normes françaises ne sont pas les mêmes que celles des autres pays. Comme la chambre d'agriculture participe aux commissions thématiques et qu'il n'y a pas eu de remarque à ce sujet, il estime donc qu'il faut s'en tenir à cette rédaction. Bien sûr, s'il y a des avis contraires, il souhaite qu'ils soient exprimés.

Monsieur Christian BULOT pense que la réglementation existe par ailleurs, dans la législation européenne et française. Cette limitation de l'utilisation des phytosanitaires va donc se faire automatiquement.

Madame Céline BLIN explique que le travail de recherche des ZEE a bien été effectué avec des zones déterminées au niveau des têtes de bassin et que l'Institution est maintenant en attente de l'avis des communes concernées.

Monsieur Charles BEAUCHAMP veut que l'on respecte déjà les normes phytosanitaires existantes mais ne souhaite pas que l'on aille au delà.

Monsieur Christian BULOT voudrait des précisions au niveau des chiffres inscrits dans la disposition O3-M3 sur les prélèvements sur la ressource en eau.

Monsieur Charles BEAUCHAMP explique que tous les cours d'eau, étangs et zones humides du périmètre du SAGE dépendent hydrauliquement de la nappe de la craie. C'est elle qui les alimente et leur fournit l'eau nécessaire à leur fonctionnement.

L'eau de la nappe est également destinée à l'alimentation en eau potable des populations locales mais elle alimente aussi des populations voisines, du Douaisis, du Valenciennois, du Cambrésis et de la région Lilloise. Ainsi, depuis de nombreuses années, la nappe est de plus en plus sollicitée.

L'étude hydraulique menée de 2003 à 2011 avec un coût d'un million d'euros a conclu qu'il fallait freiner les prélèvements compte tenu des risques de voir disparaître la ressource, et les cours d'eau et les zones humides qui en dépendent.

Les impacts de l'augmentation des prélèvements sont nettement visibles. Le recul des sources de la Sensée de plusieurs kilomètres vers l'aval, de Saint Léger à Haucourt, est un signe qui ne trompe pas. Autrefois, on circulait en barque dans la Sensée à Saint Léger !

Il y a eu également ces dernières années des communes en situation de détresses hydriques durant lesquelles elles n'arrivaient plus à alimenter leurs populations. Monsieur Charles

BEAUCHAMP a aussi connu en 2005 la prise d'un arrêté sécheresse lié, certes aux conditions climatiques cycliques, mais aussi à un excès de prélèvements.

Cela arrive quand le volume des prélèvements est supérieur à la capacité de renouvellement de la nappe. Il précise que cela peut encore arriver et avoir des incidences sur les zones humides.

Il pense donc que tous ces éléments poussent dans le sens d'un meilleur contrôle des prélèvements.

Il précise que les élus ne sont pas hostiles à la solidarité envers les territoires voisins, mais cela ne doit pas se faire au détriment de l'environnement local.

Il faut également se poser la question des raisons qui poussent ces territoires voisins à étendre leur recherche d'eau. Abandonner sa propre ressource parce qu'elle est polluée est une situation qu'on ne peut plus accepter aujourd'hui. Augmenter de manière incontrôlée le nombre d'habitant dans une ville sans être en capacité d'alimenter en eau la population est irresponsable.

Cette mesure lui paraît donc indispensable même si elle nécessite encore d'être affinée.

Sachant que les prélèvements annuels pour les usages agricoles ou industriels représentent moins de 20 % des prélèvements totaux et que la tendance n'est pas à la hausse, Monsieur Charles BEAUCHAMP ne souhaite pas les restreindre.

Cette mesure s'appliquerait uniquement à l'usage « eau potable » et vise surtout à éviter qu'un autre champ captant ne s'implante afin d'exporter l'eau de la Sensée vers un territoire voisin ou au delà.

10 % de 31 millions, cela représente 3 millions sur une période de 6 ans, soit environ 8 200 m³/jour.

Monsieur Charles BEAUCHAMP souhaite également ajouter que le captage de Férin, commune jouxtant le périmètre du SAGE de la Sensée, a été autorisé dans les années 80 à prélever jusqu'à 29 000 m³/jour ! La CAD qui en est maintenant le propriétaire et gestionnaire mène actuellement des études dans le cadre d'une ORQUE : opération de reconquête de la qualité de l'eau, et garantit que le débit maximum du captage sera de l'ordre de 11 000 m³/jour soit 4 000 000 m³/an. Le but est d'augmenter les prélèvements du captage de Férin afin de baisser ceux du captage d'Escrebieux, touché par la pollution aux perchlorates.

Monsieur Charles BEAUCHAMP ajoute que le PAGD devrait aussi formaliser le travail nécessaire avec les SAGE voisins notamment au sujet des captages. Ainsi, la CLE pourrait donner son avis sur des captages qui ne sont pas sur le territoire de la Sensée mais qui ont une influence sur le bassin versant. En effet, les nappes n'ont pas de frontière.

Monsieur Jean-Pierre REYMBAUT parle de la mesure O14-M5 au sujet de la création de fossé à partir du cadastre. Il pense que si on se fie au cadastre, il va y avoir des erreurs car celui-ci n'est pas à jour pour la partie hydraulique. Il ajoute que le cadastre ne prend pas en compte le remembrement et que les profils ont changé.

Monsieur Charles BEAUCHAMP est d'accord. Il cite l'ancien lit de la Sensée qui est présent sur le cadastre alors que maintenant, il y a des constructions.

Il explique qu'il n'a pas vu de contradiction dans la rédaction de la mesure d'autant plus que le texte a été proposé par la chambre d'agriculture.

Monsieur Jean-Pierre REYMBAUT ajoute que même avec les moyens modernes, comme mappy ou viamichelin, il peut y avoir des erreurs car ces cartes sont basées sur l'ancien cadastre. Il estime que c'est grave puisque cela peut engendrer des erreurs dans la réalisation des documents d'urbanisme des communes.

Monsieur Charles BEAUCHAMP propose de programmer une réunion avec la chambre d'agriculture, Monsieur REYMBAUT et la commission thématique associée pour définir avec précision un texte qui répondrait aux enjeux de chacun.

Monsieur Fabrice THIEBAUT informe qu'un travail sur la détermination des cours d'eau sera mené avec la chambre d'agriculture sur la partie Pas-de-Calais du territoire.

Monsieur Charles BEAUCHAMP précise que c'est la particularité entre le Nord et le Pas-de-Calais où la méthodologie n'est pas la même. Ainsi, dans le Nord, c'est la DDTM qui s'en occupe alors que dans le Pas-de-Calais ce sont les SAGE qui doivent le faire. Cependant, les SAGE n'ont pas toujours les moyens financiers pour mener à terme ces études.

Monsieur Julien JEDELE explique que la DDTM 62 a choisi de réaliser le travail avec les SAGE car ceux-ci travaillent bien et couvrent de plus la totalité du département. Le SAGE permet aussi une plage de consultation des acteurs la plus large possible avec ses différentes instances, c'est donc le bon niveau pour travailler sur le sujet. Il rappelle que la DDTM 62 reste à disposition des SAGE pour tous renseignements.

Monsieur Charles BEAUCHAMP souhaite un groupe de travail sur le sujet de la détermination des cours d'eau en y incluant la DDTM 62 pour qu'elle puisse apporter un éclairage de la part de l'Etat. Ce travail sera aussi présenté en réunion de CLE.

2/ Présentation des documents du règlement et de l'évaluation environnementale

Monsieur Charles BEAUCHAMP présente le second point à l'ordre du jour : la présentation des documents du règlement et de l'évaluation environnementale. Il précise qu'il s'agit d'une première présentation en CLE.

Il laisse la parole à Céline BLIN pour la présentation du règlement.

La présentation est jointe en annexe.

Madame Caroline CALVES-MAES revient sur l'article 3 du règlement sur la suppression et le retournement de prairie. Elle est perplexe puisque l'article ne correspond pas tout à fait à la législation existante. Le bassin versant de la Sensée se trouve en zone vulnérable aux nitrates et il est donc interdit par la législation française de retourner les prairies sur ces zones. Limiter l'application de l'article 3 du règlement aux zones à enjeu eau prend en compte une surface plus petite que les zones vulnérables aux nitrates. Par contre inclure l'espace du lit majeur, ajoute une surface réglementée de plus.

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle qu'il y a toujours la possibilité d'une DIG pour chacun des articles du règlement. Ce sont donc les services de l'Etat qui instruisent et qui peuvent mettre en lumière un quelconque problème.

Au sujet de l'article 3, il note un point négatif concernant les éleveurs qui souhaiteraient arrêter l'élevage. Ils ne pourraient alors pas retourner leurs prairies avec une perte de revenus à la clé. Il faudrait voir avec la SAFER et la chambre d'agriculture si l'échange de parcelle pourrait être envisagé.

Monsieur Christian BULOT propose plutôt un changement de destination des prairies car il trouve qu'il y a déjà bien assez de contraintes sur ces surfaces.

Monsieur Charles BEAUCHAMP précise que le SAGE est aussi mis en place pour régler les conflits d'usages. Il souhaite avoir des documents du PAGD, du règlement qui soient irréprochables, afin que les problèmes soient réglés en amont plutôt qu'en aval.

Monsieur Benoit GALLET fait une remarque sur l'article 4 du règlement au sujet de la protection des zones humides. Il demande comment feront les agriculteurs qui possèdent des chemins d'accès en zones humides pour les entretenir. Cela ne sera plus possible s'ils ne peuvent plus faire de travaux.

Monsieur Charles BEAUCHAMP trouve cette remarque pertinente.

Monsieur Edouard COURTECUISSÉ demande comment appréhender sur le long terme le volume d'eau qui est exporté à l'extérieur du territoire.

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle qu'il ne souhaite pas toucher à l'agriculture. Il explique ensuite qu'il y a deux marges de manœuvre pour les prélèvements en eau potable, la première étant l'écart entre les 24 000 000 m³ d'eau prélevés et les 31 000 000 m³ autorisés, la deuxième avec l'augmentation possible de 10% durant la période de mise en œuvre du SAGE. Le bassin versant de la Sensée est le château d'eau de la région et c'est normal que cela attire les convoitises, ajoute Monsieur Charles BEAUCHAMP. Le règlement et cet article ne va pas plaire à tout le monde, mais la solidarité ne doit pas se réaliser au détriment du territoire de la Sensée.

En ce qui concerne l'article 5 sur la gestion des eaux pluviales, Monsieur Charles BEAUCHAMP explique que cet article va aider les communes et leurs groupements dans leur travail suite à la prise de la compétence GEMAPI et de son volet inondation.

Madame Caroline CALVES-MAES précise qu'il faudrait rajouter « et en tête de bassin » dans les zonages de l'article 1, pour être conforme au SDAGE Artois-Picardie.

Monsieur Charles BEAUCHAMP répond que les têtes de bassin sont déjà prises en compte dans les zones soumises à l'article 1.

Monsieur Edouard COURTECUISSÉ pose une question sur les plans de gestion autres que le SAGE, cités dans la présentation de l'évaluation environnementale. Il aimerait savoir si ces plans ont été supprimés.

Madame Céline BLIN répond que non, que ces plans sont toujours mis en place mais que l'évaluation environnementale permet de mettre en avant l'utilité du SAGE de la Sensée par rapport à ces plans déjà existants.

3/ Rapport d'activité annuel de 2015 de la CLE

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle que chaque année la CLE doit élaborer le bilan annuel des travaux du SAGE et de ses perspectives, qui doit ensuite être transmis aux Préfets des départements et au comité de bassin Artois Picardie, conformément au décret du 10 août 2007 sur les SAGE.

Il laisse la parole à Céline BLIN pour la présentation du bilan d'activité annuel.

La présentation est jointe en annexe.

Monsieur Benoit GALLET demande si au sujet de la détermination des trois catégories de zones humides demandée par le SDAGE aux SAGE sur leurs territoires, si une zone humide peut faire partie de plusieurs catégories en même temps.

Madame Caroline CALVES-MAES répond que c'est tout à fait possible.

Monsieur Charles BEAUCHAMP demande aux personnes présentes de voter pour l'adoption du rapport d'activité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle que les membres ont la possibilité de transmettre leurs remarques par mails ou par courrier jusqu'à la prochaine réunion de CLE.

Auparavant, des réunions techniques seront mises en place pour résoudre les problèmes qui font débat.

Cette prochaine réunion aura lieu une fois la CLE arrêtée et permettra de valider l'ensemble des documents du SAGE de la Sensée pour une durée de 6 ans. Ce sera donc un moment important ajoute Monsieur Charles BEAUCHAMP.

Monsieur Charles BEAUCHAMP remercie une nouvelle fois les membres présents pour leur participation et la confiance accordée, et remercie à nouveau Monsieur Xavier THUILLIEZ pour son accueil.

Monsieur Xavier THUILLIEZ clôture la réunion en remerciant les personnes présentes et l'Institution pour la réunion et exprime le souhait de recevoir une réunion de la CLE dans la salle des fêtes de sa commune.

ANNEXE :

- **Présentation des principales modifications apportées au PAGD du SAGE de la Sensée**
- **Présentation des documents du règlement et de l'évaluation environnementale**
- **Présentation du rapport d'activité de 2015 de la CLE**